



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du Jeudi 27 Septembre 2018

Conseillers communautaires en exercice : 128

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, Vice-Président, puis de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.2.1, 1.2.2, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 7.7, 8.1, 8.2, 8.3, 8.4, 8.5, 8.6, 8.7, 8.8, 8.9, 8.10, 8.11, 8.12, 8.13, 2.1, 2.2, 2.3, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 3.12, 3.13, 3.14, 3.15, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 4.7, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 5.7, 5.8, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 6.6, 6.7, 6.8, 6.9, 9.1, 9.2.

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 21h10.

Étaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX (à partir du 1.1.1) Arguel : M. André AVIS représenté par M. Claude GRESSET-BOURGEOIS Audeux : Mme Françoise GALLIOU (jusqu'au 3.2) Avanne-Aveney : M. Alain PARIS représenté par Mme Marie-Jeanne BERNABEU Besançon : M. Eric ALAUZET (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 1.1.4), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Nicolas BODIN, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 1.1.1), M. Abdel GHEZALI (à partir du 1.1.1), M. Philippe GONON (à partir du 1.1.7), M. Jacques GROSPERRIN, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, M. Thierry MORTON (jusqu'au 3.8), M. Philippe MOUGIN, Mme Sophie PESEUX (à partir du 1.1.1), Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET (à partir du 1.1.1), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS (à partir du 1.1.5), M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (à partir du 1.1.7), Mme Catherine THIEBAUT (à partir du 1.1.7), M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF (à partir du 1.1.1) Beure : M. Philippe CHANEY représenté par Mme Chantal JARROT Bonnay : M. Gilles ORY Brailans : M. Alain BLESSEMAILLE (à partir du 1.2.1) Busy : M. Alain FELICE (à partir du 1.2.1) Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT représenté par Mme Andrée ANTOINE Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champagney : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Chevroz : M. Yves BILLECARD Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET (à partir du 1.1.1) Cussey-sur-l'Ognon : M. Jean-François MENESTRIER Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY (à partir du 2.1) Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN représenté par Mme Sandrine BOUTARD Gennes : Mme Thérèse ROBERT représentée par M. Christophe DEMESMAY Grandfontaine : M. François LOPEZ Larnod : M. Hugues TRUDET représenté par M. Sébastien CUINET (jusqu'au 3.2) Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER (jusqu'au 3.2) Les Auxons : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT Marchaux-Chaufontaine : M. Jacky LOUISON Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucou : M. Pierre CONTOZ (à partir du 2.1) Montferand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Nancray : M. Vincent FIETIER Noironte : Claude MAIRE Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Palise : Mme Daniel GAUTHIEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pugey : M. Frank LAIDIE (à partir du 7.6) Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET (à partir du 5.1) Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Thise : M. Alain LORIGUET Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD (à partir du 1.1.1) Vieilley : Mme Christiane ZOBENBULLER représentée par M. Franck RACLOT Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER représenté par M. Pascal PETETIN Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL (à partir du 1.1.1)

Étaient absents : Besançon : M. Julien ACARD, M. Thibaut BIZE, M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOU, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD, Mme Myriam EL YASSA, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Carine MICHEL, M. Michel OMOURI, Mme Rosa REBRAB, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE Boussières : M. Bertrand ASTRIC Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Champoux : M. Philippe COURTOT Chemaudin et Vaux : M. Gilbert GAVIGNET Franois : M. Claude PREIONI La Chevillotte : M. Roger BOROWIK La Vèze : Mme Catherine CUINET Marchaux-Chaufontaine : M. Patrick CORNE Merey-Vieilley : M. Philippe PERNOT Morre : M. Jean-Michel CAYUELA Novillars : M. Philippe BELUCHE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPERRIN Saint-Vit : M. Pascal ROUTHIER Saône : M. Yoran DELARUE Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY Venise : M. Jean-Claude CONTINI

Secrétaire de séance : M. Anthony POULIN

Procurations de vote :

Mandants : F. GALLIOU (à partir du 3.3), J. ACARD, T. BIZE, P. BONNET, P. BONTEMPS, E. BRIOT, C. CAULET, P. CURIE (à partir du 1.1.7), YM. DAHOU (jusqu'au 3.8) D. DARD (à partir du 1.1.1), M. EL YASSA (à partir du 1.1.1), P. GONON (jusqu'au 1.1.6), M. LEMERCIER, C. LIME, C. MICHEL, T. MORTON (à partir du 3.9), M. OMOURI (à partir du 1.1.1), R. REBRAB (à partir du 1.1.1), D. SCHAUSS (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 1.1.4), C. WERTHE, G. GAVIGNET (à partir du 1.1.1), P. CORNE, P. CONTOZ (jusqu'au 8.13), JM. BOUSSET, Y. DELARUE, JY. PRALON, JM. JOUFFROY

Mandataires : B. VOUGNON (à partir du 3.3), P. MOUGIN, E. MAILLOT, J. GROSPERRIN, M. LOYAT, C. DELBENDE, F. PRESSE, C. THIEBAUT (à partir du 1.1.6), T. MORTON (jusqu'au 3.8), J. FOUSSERET (à partir du 1.1.1), M. ZEHAF (à partir du 1.1.1), C. BOTTERON (jusqu'au 1.1.7), B. FALCINELLA, P. DUCHEZEAU, N. BODIN, S. WANLIN (à partir du 3.9), S. PESEUX (à partir du 1.1.1), A. GHEZALI (à partir du 1.1.1), E. ALAUZET (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 1.1.4), L. FAGAUT, B. GAVIGNET (à partir du 1.1.1), J. LOUISON, D. HUOT (jusqu'au 8.13), F. BAILLY, J. KRIEGER, S. RUTKOWSKI, Y. MAURICE

Délibération n°2018/004328

Rapport n°7.2 - Adhésion à l'association européenne Via Francigena

Adhésion à l'association européenne Via Francigena

Rapporteur : Elsa MAILLOT, Vice-Présidente

Commission : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique

Inscription budgétaire	
BP 2018 et PPIF 2018-2022 « Divers tourisme »	Montant du budget 2018 : 3 000 € Montant de l'opération : 1550 €

Résumé :

La Via Francigena (GR145 en France) est un itinéraire de randonnée pédestre européen qui parcourt l'Angleterre, la France, la Suisse et l'Italie, et qui chemine sur dix communes du Grand Besançon. Il bénéficie d'une reconnaissance d'intérêt culturel par le Conseil de l'Europe. Sa promotion est réalisée par l'Association Européenne des Vie Francigene (AEVF), qui est l'unique organisme habilité par le Conseil de l'Europe. Compte-tenu de la volonté du Grand Besançon de valoriser et promouvoir ses itinéraires de grande itinérance touristique du Grand Besançon, il est proposé l'adhésion du Grand Besançon à l'Association Européenne des Vie Francigene à hauteur de 1 550€ par an.

I. Présentation de la Via Francigena

La Via Francigena (GR 145 en France) est un itinéraire de randonnée pédestre reconnu d'intérêt culturel par le Conseil de l'Europe depuis 1994. Il parcourt sur plus de 1 900 kilomètres de Canterbury à Rome, l'Angleterre (30 km), la France (825 km), la Suisse (215 km) et l'Italie (897 km). Son origine remonte au Moyen-âge et trouve aujourd'hui un écho non seulement spirituel mais aussi culturel et patrimonial.



En Bourgogne-Franche-Comté, la Via Francigena chemine de Leffond aux Fourgs, entre Haute-Saône et Doubs, et sur dix communes de l'agglomération du Grand Besançon : Cussey sur l'Ognon, Geneuille, Les Auxons, Miserey-Salines, École-Valentin, Besançon, Morre, Montfaucon, Saône et Mamirolle.

Cet itinéraire connaît une fréquentation de plus en plus importante, particulièrement sur la partie italienne, où les collectivités se sont pleinement investies dans la valorisation et l'aménagement de l'itinéraire depuis une dizaine d'années.

Sur sa portion française, l'itinéraire est balisé GR145, en complément du visuel propre de la Via Francigena. Dans le Doubs, c'est le CDRP qui est chargé du balisage. Pour autant, cet itinéraire reste encore assez confidentiel sur la partie française, et les équipements et services offerts aux randonneurs encore peu développés.

II. Le Grand Besançon et le tourisme d'itinérance

Le tourisme d'itinérance est une véritable source de développement local, dont le Grand Besançon s'est emparé depuis plusieurs années. D'ailleurs, le schéma touristique du Grand Besançon 2017-2023 renforce ces objectifs de développement du tourisme d'itinérance sur le territoire, par des actions en matière de communication, signalétique, hébergements, services, commerces, aménagements divers (abris, aire de repos...), etc.

Les grands axes de tourisme d'itinérance du Grand Besançon :

- tourisme fluvial : Canal du Rhin au Rhône (Doubs)
- cyclotourisme : Eurovélo6 Nantes-Budapest
- tourisme pédestre :
 - GR 59,
 - GR 595,
 - GR de Pays (boucle de Besançon)
 - liaison permettant de rejoindre un itinéraire St Jacques de Compostelle
 - Via Francigena - GR 145

III. Développement et promotion de la Via Francigena dans le Grand Besançon

En cohérence avec le schéma touristique du Grand Besançon, la valorisation de la Via Francigena et l'amélioration de l'accueil offerts aux randonneurs, notamment en matière d'hébergement, de communication et de signalétique, doit être un axe fort du développement touristique de l'agglomération.

Un travail de sensibilisation a été initié au printemps 2018 auprès des dix communes de l'agglomération traversées par la Via Francigena, et, plusieurs pistes de travail sont en cours de réflexion pour faire connaître, aménager et valoriser cet itinéraire structurant européen :

- à l'échelle du Grand Besançon :
 1. Faire connaître localement l'itinéraire (élus locaux et habitants)
 2. Adhérer à l'AEVF (les communes et / ou le Grand Besançon)
 3. Valoriser et développer l'offre d'hébergements et de services offerts aux randonneurs
- à l'échelle départementale et régionale :
 1. Porter à connaissance des institutions départementales et régionale la démarche engagée par le Grand Besançon
 2. Travailler avec ces institutions à une communication commune et structurée auprès des futurs randonneurs, mais aussi à une signalétique et offre de services homogène, aux randonneurs, sur l'ensemble du parcours en Bourgogne Franche Comté

A l'échelle européenne, ce travail de développement et de promotion de la Via Francigena est effectué par l'Association Européenne des Vie Francigene (AEVF), auprès de laquelle le Grand Besançon s'est rapproché.

IV. L'Association Européenne des Vie Francigene (AEVF)

L'AEVF est l'unique organisme habilité par le Conseil de l'Europe pour la mise en valeur de l'itinéraire. Elle a la mission de mettre en réseau les acteurs impliqués tout en développant des synergies multi-niveaux et des outils partagés pour la croissance durable des territoires traversés. La nécessité de cette structuration trouve son origine dans les enjeux que représente la Via Francigena comme instrument de préservation et de mise en valeur des identités culturelles, et comme produit touristique qui nécessite des actions ciblées et appropriées.

L'AEVF propose à l'ensemble des institutions locales, régionales et nationales des quatre pays traversés d'être membre adhérent afin de remplir au mieux ses missions.

V. L'adhésion du Grand Besançon à l'AEVF

L'adhésion du Grand Besançon à l'AEVF lui permettrait, notamment :

- De s'inscrire pleinement dans une démarche de développement européen touristique, culture et patrimonial ;
- D'être visible à l'échelle européenne des territoires adhérents. Tout un ensemble d'outils de communication sont mis à disposition et par lesquels les adhérents peuvent faire insérer nouvelles, communiqués de presse et événements, communiquer sur des offres commerciales particulières, etc. ;
- De bénéficier d'un soutien technique pour développer, aménager et promouvoir les tronçons locaux : «Vadémécum des standards communs sur le parcours, accueil et signalisation» ; formations et conseils continus dans diverses disciplines : la planification, le tourisme durable, le développement des services liés aux Itinéraires Culturels, le réseau d'accueil Francigena et les nouvelles technologies applicables à la VF, etc.

Cette adhésion doit être considérée comme un outil pour aider le Grand Besançon à développer le territoire en agissant concrètement avec l'appui technique et communicationnel de l'AEVF.

Pour les dix communes traversées hors Besançon, le montant de la cotisation serait de 250€, de 1 550€ pour Besançon et de 1 550€ pour le Grand Besançon.

Il est proposé l'adhésion du Grand Besançon à l'AEVF pour un montant annuel de 1 550€.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **se prononce favorablement sur l'adhésion du Grand Besançon à l'Association Européenne des Vie Francigene (AEVF) pour un montant de 1 550 € par an,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cette adhésion,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à prendre toutes les dispositions et à signer les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.**

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 110

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Préfecture du Doubs

Reçu le 11 OCT. 2018



Contrôle de légalité